



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°437

FEVRIER 2018/ Miz C'hwevrer



Les annonces pour le bulletin de mars sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 22 Février.

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9 h – 11 h

Bibliothèque :

Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr
Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/18h30, samedi 10h30/12h30

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....le jeudi de 19h00 à 20h00
Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....le mardi de 18h00 à 19h00
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie).....le mercredi de 18h30 à 19h30
Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis

Quoi de neuf ?



Les dates à retenir :

18/01-17/02 Recensement de la population
03/02 Soirée Chandeleur organisée par la JGF Football
10/02 Collecte journaux école G. BRASSENS
10/03 Collecte journaux école G. BRASSENS
25/03 Kig Ha Farz – Ecole G. Brassens
02/04 Chasse aux œufs
15/04 Vide grenier JGF foot et La Forest à Petites Foulées



Infos pratiques

Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

SAUR

- Service des eaux : 02.77.62.40.00
ZA Sequer Nevez ; Pont L'Abbé
- Urgences techniques : 02.77.62.40.09

Communes Pays Landerneau Daoulas

Maison des Services Publics, Landerneau

- Secrétariat :02 98 21 37 67
- Service assainissement :02.98.85.49.66
- Service environnement :02.98.21.34.49
- Pôle Emploi :3949
- CLIC :02.98.21.72.99
- CPAM :3646

Conciliateur de justice : 06.81.89.62.40 M.-F. Le Guen – Mairie, Landerneau

ADMR : 02.98.85.64.22 21bis rue de la Tour d'Auvergne, Landerneau

Centre Départemental d'Action Sociale : 02.98.85.35.33 - 20 rue Amédée Belhommet, Landerneau PMI : 02.98.85.95.20

ALSH : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr Maison des Bruyères, Saint Divy

Relais Parents Assistants Maternels : 02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux Bruyères - Zone de Loc ar Bruc, Plouédern

Santé

Horaires pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
et le samedi matin de 9h à 12h30.

Gardes pharmacies

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de
9h30 à 20h. Après 20h composez le **3237**.

	Samedi	Dimanche
3 et 4 /02	<i>Non finalisé à la parution du bulletin</i>	Pharmacie de la Gare- Landerneau
10 et 11/02	" "	Pharmacie des halles Landivisiau
17et 18/02	" "	Premel-Cabic Lergreis Landerneau
24 et 25/02	" "	Prigent-Halbecq Landivisiau

INFIRMIERE :

- Béatrice Fily-Sidoine – Tél 02.98.20.23.15
2 Rte de Rulan (mêmes locaux que le cabinet médical)
Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC
2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

MEDECINS : Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène WEYNE, 2 route de Rulan (près de l'école G.Brassens)
– 02.98.20.96.95.

Sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi
de 9 h à 12 h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Don du sang / EHPAD Landerneau

Lundi 26 mars de 15 h à 19 h

Mardi 27 mars de 14 h à 18h

Mercredi 28 mars et jeudi 29 mars de 8 h à 12 h

Commission action sociale

Permanence le mardi 13 février de 14h à 15h au bureau polyvalent, afin d'aider à effectuer les démarches administratives, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne. Possibilité de RDV : contacter la mairie.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs tâches administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 8 et 22 février

Ordures ménagères : jeudis 1 et 15 février

Rappel sur les consignes de tri

Les quantités de textile trouvées dans les bacs jaunes sont de plus en plus importantes, cela engendre des dysfonctionnements au centre de tri.

Nous vous rappelons que le bac à couvercle jaune sert à collecter les papiers, journaux et magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, le carton et les briques alimentaires.

Les textiles et chaussures peuvent être déposés dans les colonnes textiles de la commune.

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février :

Ouvert du Lundi au Samedi :

9h – 12 et 14h – 17h30

Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin

Stationnement remorque

03-04/02	Rue Dugesclin	7/02	Rte de kerhuon
10-11/02	Rue du Rohan	14/02	Keranna
17-18/02	Lot de Rochebrune	21/02	Gorré N'Aod
24-25/02	Gare	28/02	Chapelle St Anne

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

Eco point

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères près des containers à verre. Merci de votre compréhension.

Vie Paroissiale

Messes du mois de février :

- **Samedi 3 février** messe des familles à **18h** en raison de la course du dimanche 4 février à St Divy.
- **Dimanche 18 février à 10h30** à St Divy

La Mairie vous informe

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 décembre 2017 à 20 heures à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Yves RIVOALLAND (procuration à Yvon BESCOND).

1 – Cabinet médical :

+ Approbation du dossier.

Depuis le mois d'avril 2016, la commune a mis à la disposition des médecins et d'une infirmière, un local dont elle est propriétaire près de l'école G. Brassens. Depuis cette date, des contacts ont été pris avec Finistère Habitat pour étudier la possibilité de la construction de logements sociaux et d'un cabinet médical au centre bourg. Après plusieurs échanges avec Finistère Habitat, les professionnels de santé et le Maire, un projet de construction a été validé. Il comprend 3 bureaux pour les médecins, 1 bureau pour l'infirmière, des sanitaires, salles d'attente et coin détente. Le projet laisse la possibilité d'une extension pour un éventuel espace pour une profession para-médicale par exemple. La surface totale est d'environ 200m². Le coût estimé est de 400 000€ TTC. Ce prix correspond au coût du bâtiment et à l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des voiries de desserte, des réseaux et du stationnement ainsi qu'aux honoraires de l'ensemble des prestataires d'ingénierie correspondants.

Cette réalisation de cabinet médical s'accompagnera de la construction de 2 logements T3 au-dessus, de 2 maisons et d'un petit collectif qui comprendra 4 logements (2 T2 et 2 T3).

« Finistère Habitat » réalise l'ensemble de la construction et des aménagements. La commune cède gratuitement le terrain et achète la partie « cabinet médical ».

L'opération est programmée pour 2018-2019 avec une mise à disposition prévue début 2020.

Le financement sera assuré par le budget communal en autofinancement ou avec un emprunt à long terme.

+ Plan de financement prévisionnel :

Estimatif :	333 333€ HT	400 000€ TTC
Financement :		
Subvention DETR	167 000€	
TVA 20%	66 667€	
Budget communal	166 333€	

Soumis à l'approbation du conseil, le projet est adopté avec 15 voix pour et 2 abstentions (Isabelle Guyon et Nathalie Futeul).

+ Convention de mandat avec Finistère Habitat

Afin de formaliser l'opération mixte « cabinet médical » et « logements sociaux », une convention de mandat est proposée entre la Commune et Finistère Habitat.

Par cette convention, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'O.P.H. Départemental Finistère Habitat à réaliser 8 logements locatifs sociaux et une maison médicale, sur la parcelle cadastrée AAN° 80, dans le cadre de la programmation 2018
- De permettre, dans l'intervalle, à Finistère Habitat de prendre possession de manière anticipée des lieux pour y mener les études et investigations nécessaires,
- D'autoriser Finistère Habitat à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,
- De céder à Finistère Habitat le terrain correspondant dans les conditions telles que définies dans le courrier du 06 octobre 2017.
- D'acquiescer auprès de Finistère Habitat la maison médicale livrée aménagée pour un montant estimé à 400.000 € TTC (TVA à 20%) étant entendu que le prix de vente définitif ne sera connu qu'une fois les marchés de travaux attribués.

Accord du conseil à l'unanimité.

+ Demande de subvention DETR

Pour le financement de l'opération « cabinet médical », proposition est faite au Conseil Municipal de solliciter la subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à autoriser le Maire à présenter la demande.

Accord du conseil à l'unanimité.

2 – Syndicat de bassin de l'Elorn

+ Modification des statuts

La modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn a été rendue nécessaire afin d'approuver le retrait du Conseil Départemental du Finistère et de prendre en compte la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les

établissements publics à coopération intercommunale à fiscalité propre.

La prise en compte de la GEMAPI qui deviendra au 1er janvier 2018 une compétence obligatoire de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas induit la nécessité de modifier les statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn afin de permettre l'adhésion de la CCPLD et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, ainsi que la possibilité pour ces EPCI de transférer ou de déléguer tout ou partie de cette nouvelle compétence.

Après délibération, le conseil Municipal adopte la modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Nomination d'un délégué et d'un suppléant.

Le Maire, délégué actuel de la commune, ayant été désigné comme délégué de la Communauté de Communes par délibération du Conseil de Communauté en date du 8 décembre, proposition est faite au Conseil de nommer Roland GUILLON, actuel suppléant, en qualité de titulaire et Michel BARRE, en qualité de suppléant.

Accord du conseil municipal.

3 – Syndicat d'Electrification

Modification des statuts.

Lors de la réunion du comité du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental D'Energie et d'Equipement du Finistère.

Transfert de la compétence « Distribution publique de gaz » au SDEF.

Le Maire appelle l'attention des membres du conseil municipal sur le rôle dévolu aux collectivités locales en matière de distribution publique de gaz.

Il s'avère que le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles, d'exercer ces missions pour le compte des collectivités qui le souhaitent, et de leur apporter ainsi le soutien nécessaire dans leurs relations avec les gestionnaires de réseaux de gaz

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite le transfert auprès du SDEF de la compétence distribution publique de gaz jusqu'ici exercée par la commune
- Approuve les modalités de transfert adoptées par le comité syndicat du SDEF.

NB : Seule une entreprise de la commune, à la Palud, est raccordée au gaz de ville

4 - Convention avec EPAL pour l'organisation des temps d'activités périscolaires

Pour l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur l'année 2017-2018, proposition est faite au conseil municipal de renouveler jusqu'au 6 juillet 2018 la convention avec EPAL.

Les TAP sont organisés en période scolaire les mardis et vendredis de 15h à 16h30 pour l'année scolaire 2017-2018, sur inscription, la participation n'étant pas obligatoire. Un budget prévisionnel d'un montant de 10.534 € est annexé à la convention.

Accord du conseil municipal.

5 – Modification de la longueur de la voirie communale.

Proposition est faite au conseil municipal d'intégrer dans la voirie communale la portion de route allant de la Grande Palud à l'entrée de la propriété dite de « Guerrus », (Au sud de la ligne de chemin de fer) et achetée aux consorts Laumonier (acte d'achat signé le 10 décembre 2016).

Voie communale N° 29 (VC29) : 575 m de longueur sur 4 m de largeur ;

- Début : La Grande Palud (parcelle B 1409)
- Fin : Le Guerrus (parcelle B 1503).

Total à annexer : 575 m

Ancien total : 23.506 m

Nouveau total : 24.081 m

Accord du conseil municipal

6 – Recensement 2018

Création de postes d'agents recenseurs et rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement du 18 janvier au 17 février 2018,

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base de

- 1,40 € brut par bulletin individuel rempli
- 0.52 € par feuille de logement,
- 29.28 € pour chaque séance de formation
- 29.28 € pour la ½ journée de repérage.

Les agents recenseurs recevront une indemnité de déplacement pour les kilomètres effectués sur la base des textes actuellement en vigueur dans les collectivités locales.

7 - Finances :

Tarif garderie (complément)

2.32 € la ½ heure (après 18 h 30).

Subvention au CCAS

Accord du Conseil pour le versement d'une subvention de 1500€, comme prévu au budget, du budget de la commune au budget du CCAS.

✚ Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 31 mars 2018.

Budget Général	prévu	Autorisation
Voirie et divers	100.000	25.000
Carrefour du Château – route de Kerhuon	1100	275
Ecole Georges Brassens	15.000	3750
Mairie-SP- bibliothèque	53.000	13.250
Salle de Sports	85.000	21.250
Sports	5500	1375
Route de Rulan	103.000	25.750
Budget Eau :	228.352	4900

8 – Vœu pour un second collège public à Landerneau.

Les élus de la commune ont bien pris connaissance du projet de modification du périmètre du secteur du collège de Mescoat à Landerneau pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Cette proposition divise notre bassin de vie communautaire alors qu'elle devrait au contraire réunir et rassembler la population (mixité sociale, géographique,...). Elle fragilise également le tissu associatif du territoire, en cassant ce lien de proximité qui cimente un bassin de vie.

L'organisation familiale et logistique des ménages résidant dans nos communes sera mise à mal et complexifiée. Le refus et le mécontentement unanimement partagés et relayés sont ainsi très révélateurs.

Enfin, cette répartition des collégiens pénalise fortement l'attractivité que revêt aujourd'hui notre territoire, second pôle du Pays de Brest. La qualité du cadre de vie se définit également avec des établissements scolaires de qualité à proximité.

En conséquence, le conseil municipal refuse le projet de sectorisation pour le collège de Mescoat.

Il demande ainsi que, conformément à ses engagements initiaux, le Conseil Départemental du Finistère programme définitivement la construction d'un second collège public à Landerneau.

Conscient du délai qu'impose la construction d'un établissement secondaire, le conseil municipal invite également le Conseil Départemental et l'Education Nationale à mettre en œuvre rapidement des solutions pour que, dès la rentrée 2018, l'ensemble des enfants des communes concernées puissent être accueillis au sein du collège de Mescoat et bénéficier ainsi des mêmes conditions d'enseignement que les autres élèves du Finistère

En conséquence, Le Maire propose ce vœu à l'adoption du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Conseil municipal – budget primitif – samedi 31 mars 2018.
- Population légale en vigueur au 1er janvier 2018 : 1867 contre 1849 au 1er janvier 2017 (+18).
- Changement de trésorerie (Landerneau au lieu de Guipavas) à compter du 1er janvier 2018
- Transfert des PACS du tribunal d'Instance de Brest à la mairie depuis le 1er novembre 2017.

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Informations municipales

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **février 2002**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Etat Civil

Naissance :

- Oscar GUERINEAU, né le 23 décembre 4 bis rue de Keramanach
- Johan RATELADE LE BRAS, né le 2 janvier 2, rue Ker Arzel

Décès :

- Mme BARRE Anne Yvonne Marie 86 ans, décédée le dimanche 21 janvier à Landerneau

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Accord :

- M. Jacq Pierre 9 hameau de Parc Hir – remplacement de la clôture par un muret.
- Mme Cadiou Sandra 15 b Kergreac'h – pose de vélux

Permis de construire

Demande :

- M. Lagadec Louis-Paul 10 route de l'Elorn modification de la parcelle cadastrale
- SCI rue de l'Elorn transfert du particulier à la SCI

Analyse de l'eau

Analyses effectuées le 18/12/2017. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 18 mg/L

Distributeur automatique de pain

Un distributeur automatique de pain a été installé place Aimée de Guesnet (parking devant l'église).



L'appareil est approvisionné dès 6h30 le matin en pain frais par la boulangerie LOTON du Relecq-Kerhuon. En fonction de la consommation le distributeur sera réapprovisionné plusieurs fois par jour.

L'achat est possible :

- en argent liquide (avec rendu de monnaie);
- par carte bancaire (sans contact ou de manière classique). À noter qu'il n'est pas nécessaire de composer son code (comme pour les péages d'autoroutes).



Actuellement la machine propose deux types de pains : une baguette et un pain tranché. Ceci pourra évoluer en fonction de la demande ou des jours (viennoiseries le weekend)...

ALSH programme des vacances de Février

Accueil de loisirs de Saint-Divy / La Forest Landerneau



ALSH

Mairie
Le Bourg
29800 SAINT DIVY
Saint-divy@cpal.asso.fr

Inscription par mail uniquement

VACANCES FEVRIER 2018



THEME: LE CINEMA

FEVRIER		LUNDI 26	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 1	VENDREDI 2
MATIN	- 6 ans	Vos billets d'entrée!	Mon folio scope	Ma p'tite bobine	Sortie Cinéma Au multiplexe Liberté	Les grandes Stars du Cinéma!
	+ 6 ans					
REPAS	- 6 ans	12h00				
	+ 6 ans	13h15				
APRES-MIDI	- 6 ans	Mon matériel de tournage				
	+ 6 ans	Bricolage				

FEVRIER		LUNDI 5	MARDI 6	MERCREDI 7	JEUDI 8	VENDREDI 9
MATIN	- 6 ans	Mes accessoires photos Ecchth	Montage du film (film tourné tout au long des 6 premiers jours de vacances)	Bricolage	Création Corner pour popcorn	A vos tabliers Pâtisserie
	+ 6 ans					
REPAS	- 6 ans	12h00	12h00	Ma pellicule	12h00	Présentation du film aux parents. Les parents sont conviés au goûter
	+ 6 ans	13h15				
APRES-MIDI	- 6 ans	PHOTO BOOTH	13h15	Ma pellicule	13h15	Présentation du film aux parents. Les parents sont conviés au goûter
	+ 6 ans					

Informations et Inscriptions

Permanences du bureau:

Mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h30

Ou

Hors vacances scolaires les mardis, vendredis de 10h à 12h / 13h30 à 14h45

Personne au bureau ? ! Nous sommes en réunion!

Documents disponibles au bureau :

- La fiche sanitaire (obligatoire pour chaque enfant)
- Le règlement intérieur du centre
- Projet pédagogique du centre

Les absences :

En cas d'absence de votre (vos) enfant(s), merci de bien vouloir nous en informer 48h à l'avance. (Sauf cas particuliers)

Ecole Sainte Anne



Le Père Noël est passé à l'école Sainte Anne. Que de cadeaux ! Chaque classe a reçu des jeux, des livres et du chocolat. Il a même apporté des jeux pour la cour : des pelles, des seaux, une draineuse, un panier de basket, 2 ballons et une table de pique-nique. Pour le remercier, les enfants ont chanté en français et en anglais. Merci Père Noël !

Durant tout le premier trimestre, les élèves ont découvert, à l'aide de Valérie animatrice musicienne à la communauté de communes, les percussions corporelles. Du claquement de main au beat box, la palette est large.



Les enfants de la classe de GS-CP ont eu la chance de participer à une après-midi initiation au poney au centre équestre du Guerrus. Cette après-midi était entièrement

prise en charge par 4 lycéennes en Bac pro services aux personnes et au territoire du lycée du Cleusmeur à Lesneven. De la peur, des rires ... Que de plaisir pour les enfants !



Opération crêpes viennoiseries

Comme tous les ans, l'APEL de l'école Ste Anne organise son opération crêpes viennoiseries **dimanche** prochain le **4 février** avec livraison à domicile. Si vous n'avez eu personne à passer prendre votre commande, n'hésitez pas à contacter Ronan Madec au 06.62.83.73.13 pour vendredi soir au plus tard.

Ecole Georges Brassens

Un « riche » mois de décembre à l'école G. BRASSENS !

Le 3 décembre dernier, le Marché de Noël, organisé par l'APE et l'équipe enseignante a encore une fois connu un beau succès ! Avec 71 sapins vendus, le cru 2017 fait partie des années record depuis 2011. Les doigts de fée, enfants ou adultes, avaient à nouveau fabriqué de "chouettes" objets cadeaux, déco. ou de délicieuses gourmandises très appréciées. Le stand maquillage n'a pas désempé, tout comme le stand photos avec le Père-Noël. A 11h les enfants ont eu le plaisir de nous présenter un petit spectacle de circonstance, accompagnés par l'équipe enseignante, notamment à la guitare et à l'accordéon.

Le Père Noël est revenu le 22 décembre, à l'école cette fois-ci, les bras chargés de cadeaux : jeux de construction, brouettes, jeux magnétiques... sans oublier les karts qui ont fait particulièrement sensation ! Et après les émotions, la collation : les enfants ont pu déguster un délicieux goûter servi par les lutins de l'APE. Un grand MERCI à tous ceux qui se sont mobilisés sur ces événements !



x

A.P.E. Ecole Georges BRASSENS

Kig ha Farz

Le dimanche 25 mars à partir de 11h45



Menu adulte

Soupe
Kig ha Farz
Dessert / café

12 €

Menu enfant*
(- de 12 ans et sur place uniquement)
Jambon, légumes, pommes de terre
Glacé
5 €

*gratuit moins de 4 ans

Part de Kig ha Farz à emporter : 10 €
(à partir de 11h45 - Pensez à apporter des récipients !)

Réservations : par téléphone au **06.84.28.17.18**, par mail ape.laforest@gmail.com ou en déposant le coupon ci-dessous à l'école Georges Brassens **avant le 17 mars.**

Coupon de réservation KIG HA FARZ à retourner avant le 17 mars

NOM Prénom :	Téléphone :						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Sur place : Nombre de repas adultes : ...</td> <td style="width: 50%;">A emporter : Nombre de parts de Kig ha Farz : ...</td> </tr> <tr> <td>Nbre de r. enfants (-12 ans) : ...</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de r. enfants (-4 ans) : ...</td> <td></td> </tr> </table>	Sur place : Nombre de repas adultes : ...	A emporter : Nombre de parts de Kig ha Farz : ...	Nbre de r. enfants (-12 ans) : ...		Nbre de r. enfants (-4 ans) : ...		
Sur place : Nombre de repas adultes : ...	A emporter : Nombre de parts de Kig ha Farz : ...						
Nbre de r. enfants (-12 ans) : ...							
Nbre de r. enfants (-4 ans) : ...							

LA FOREST - LANDERNEAU OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
Samedi 10 FÉVRIER de 11H00 à 12H00

Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

Bibliothèque

Une nouvelle offre à la bibliothèque : l'offre numérique



Grâce à votre abonnement à la bibliothèque (20 euros par an et par famille) vous pouvez bénéficier de l'offre numérique proposée par la bibliothèque départementale. Cela permet l'accès et la consultation de plus de 5 000 films, de très nombreux livres et de 30 revues parmi un choix de plus de 800 titres !

Il suffit de venir s'inscrire à la bibliothèque pour pouvoir ensuite ouvrir un compte sur internet et se connecter sur la plateforme pour en bénéficier. Après cette démarche, les films ou revues sont consultables sur ordinateur, tablette."

Animation autour du livre pour nos tout-petits

Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-landerneau). Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés de leur adulte référent

Mardi 6 février	1 ^{er} séance 9h30	2 ^{ème} séance 10h15
--------------------	--------------------------------	----------------------------------

Inscriptions :
Tél : 02 98 43 63 97 Céline David

Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère

Raconte-tapis



Au cours de l'année scolaire 2016-2017, a été lancée l'idée de créer un raconte-tapis en faisant appel aux lycéens en formation Bac Pro de la Croix Rouge à Brest. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour démarrer la réflexion et voir si le projet était réalisable dans le cadre des études de ces élèves qui étaient en classe de Seconde.

Première étape : choisir un conte qui plaît à tous. Ce sera « **Quatre amis dans la neige** » de Praline Gay-Para, illustré par Andrée Prigent.

Deuxième étape : en cours de français, étude de ce genre littéraire, découpage des séquences, travail sur les personnages, les lieux, le message contenu dans le texte, ...

Troisième étape : en cours d'arts plastiques, imaginer la maquette du tapis et tous les accessoires (personnages, animaux, maisons, végétation,...)

Le projet se poursuit à la rentrée 2017 avec les lycéens désormais en classe de Première.

Quatrième étape : en atelier de couture, choisir les matières, les tissus, les façons de donner du volume, créer des patrons, coudre, rembourrer, assembler, ...

**Le raconte-tapis est achevé en décembre 2017 !
Et ensuite ?...**

Un tapis est offert à la Bibliothèque municipale de La Forest-Landerneau qui l'utilisera dans le cadre des animations auprès des groupes d'enfants : écoles, TAP, Relais assistants maternels.

Le travail de réflexion et de préparation de ce tapis étant très long, il a été décidé d'en réaliser 3 identiques. Ceci permettra aux lycéens qui le souhaitent de faire une expérience originale et enrichissante : aller dans les classes maternelles de l'ensemble scolaire « La Croix Rouge » où ils animeront des séances à l'intention des petits.

C'est un beau projet inter-disciplinaire et presque inter-générationnel qui a donné lieu à une coopération très sympathique entre le groupe scolaire « La Croix Rouge » et la commune de La Forest-Landerneau.

Une sympathique réception a été organisée le vendredi 22 décembre 2017 pour remercier les 20 lycéens de « La Croix Rouge » et 2 de leurs professeurs, Madame Troadec et Madame Jacob : ils sont venus en train à La Forest et ont été reçus en mairie. Ils ont aussi pu visiter la Bibliothèque Municipale. Ensuite, grâce à la complicité de Morgane et de ses élèves de CP à l'Ecole Sainte-Anne, le raconte-tapis a été « inauguré » : des bénévoles de la Bibliothèque ont raconté l'histoire, en s'accompagnant des accessoires et de bruitages. La matinée s'est terminée par un chant entonné par les CP, une distribution de friandises, le verre de l'amitié et la dégustation de gâteaux préparés par les bénévoles. Tous se sont séparés en se souhaitant de belles fêtes de fin d'année !

La Forest A Petites Foulées



Sympathique rencontre des amoureux de la course à pied et de la marche en ce dimanche 17 décembre. Le club de "La Forest A Petites Foulées" avait invité les clubs proches de chez nous, à venir découvrir notre bel environnement

C'est plus de 150 participants venant de Coataudon, Guipavas, St Divy, St Thonan, Plabennec, Landerneau et St Urbain qui ont investi le camping de François et Christiane Boucher pour déambuler ensuite sur les sentiers boueux du bord de l'Elorn et du bois de La Forest

Un bon vin chaud et de nombreux gâteaux "maison", ont clôturé cette belle matinée hivernale

VIDE-GRENIERS JGF foot / La Forest à Petites Foulées



Le vide grenier organisé par La Forest à Petites Foulées et la JG Foot, se déroulera le dimanche 15 avril 2018 à la salle omnisports

Dès à présent, vous pouvez réserver vos tables en renseignant le bulletin d'inscription disponible à l'adresse suivante : forest-court.asso.st

Renseignements au 02 98 20 21 15

Belle surprise!



Jean-Luc avec 2 des reines du jour !

Belle surprise et accueil chaleureux par Jean-Luc et son équipe pour le 1er marché de l'année 2018 ! Auprès des étals de fruits et légumes, Jean-Luc proposait café bien chaud et délicieuses galettes des rois à ses clients. Ce fut vraiment apprécié par ce temps très froid ! L'opération pourrait se renouveler à l'avenir, sous forme de café-croissants peut-être...

Permanences du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)

Février 2018

SAINT-DIVY, à la cantine / Garderie périscolaire

Jeudi 8 février 9h00/12h00

Jeudi 22 février 9h00/12h00

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

SAINT-THONAN, à la maison de l'enfance

Jeudi 15 février 9h00/12h00

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

Contacts du RPAM : 02.98.43.63.97
rpam.interco@donbosco.asso.fr

Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres

Ouvertes à tous.

Pour les sorties, RDV « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières.

Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

- Daniel Larvor : 02.98.20.31.51
- Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95

Dates	Randonnées du 1 ^{er} semestre	
05/02	Lanarvilly	10km
12/02	Plougastel (l'Armor)	10.4 km
19/02	Le Douvez	9.8 km
05/03	Bohars « Le Restic »	11 km

12/03	Kernouës	9.3 km
19/03	Guipavas Keroumen	9.5 km
26/03	Coat Méal (sud)	9.6 km
09/04	Tréglonou	11.7 km
16/04	St Divy / la Forest	10 km
23/04	St Renan « La Vallée des Seigneurs »	10.7 km
30/04	Dunes de Ker Emma	10 km
14/05	Landéda « Ste Marguerite »	9 km
28/05	St Urbain	10 km
04/06	Rosnoën	10.4 km
11/06	St Cadou	11.7 km
25/06	Loquirec	4.5 km + 10 km

Une marche plus courte est proposée le 1^{er} et le 3^{ème} lundis du mois (**exceptionnellement en janvier le 2^{ème} et 4^{ème} lundis : les 8 et 22**)

Travaux manuels : 13 février (exceptionnellement le 2^{ème} mardi du mois)

Travaux d'aiguilles : 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

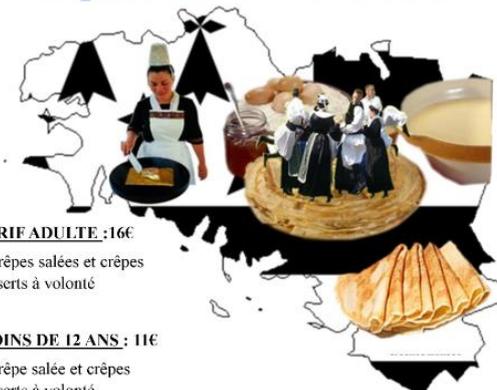
Qualification de domino : mardi 27 février à Pencran. Le club "Val Elorn" fête son quarantième anniversaire le mardi 27 mars.

JGF Football

- **Rassemblement poucets** : samedi 10 mars à la salle omnisports
- **Soirée crêpes**

SAMEDI 3 FEVRIER

Venez fêter la chandeleur
A la salle polyvalente
à partir de 19h30



TARIF ADULTE : 16€

2 Crêpes salées et crêpes desserts à volonté

MOINS DE 12 ANS : 11€

1 Crêpe salée et crêpes desserts à volonté

Inscriptions et réservations par mail : stephphil.leon@orange.fr ou par téléphone au 06.80.62.06.47 pour le 29 Janvier 2018

Organisation JGF FOOTBALL



Annonces de particuliers

- ✚ Vends bottes de foin moyenne densité + quelques rounds M. Pichon St Divy tél : 06 64 96 23 65
- ✚ Vends kiwis 2 € le Kg vendu en cagette de 5 Kg
Tél 02 98 20 21 46

Objets trouvés

- ✚ Trousse d'écolier : A réclamer en mairie

Annonce des professionnels

Café de la Gare

Dimanche 4 février

Apéro – Huîtres

A partir de 11h30, huîtres (de Kersanton, Loperhet) sur place ou à emporter

Jeudi 15 février

Café – tricot

Tout le monde est bienvenu, que l'on sache déjà tricoter ou que l'on veuille apprendre !

Dimanche 18 février à partir de 11h30.

Repas crêpes au Café

La crêperie ambulante Rock ha Billig proposera ses crêpes garnies blé noir et froment, sur place ou à emporter (pour les crêpes à emporter, commander de préférence la veille au café 02 98 20 20 80)

Exposition de photos en extérieur

«Des histoires d'eau»

Après la belle exposition sur la terrasse du café en 2017 sur le thème des arbres, un autre défi pour tous les photographes du dimanche : l'eau ! L'Elorn bien sûr mais aussi le ruisseau, la fontaine, la rosée, le givre ... sortez les appareils et photographiez ! Choisissez une ou deux photos et apportez-nous un tirage A4 et un exemplaire en format numérique avant le 30 mai 2018. 10 photos seront choisies et développées pour une expo grand format en extérieur au café au début de l'été.

Annonces diverses



Nous vous donnons rendez-vous, le premier jeudi de chaque mois, de 14h00 à 15h30, autour d'un thème.

PROGRAMME - 1^{er} semestre 2018

Jeudi 11 janvier 2018 (2^{ème} jeudi)

Faire face à l'évolution de la maladie de mon proche.

Jeudi 1^{er} février 2018

Comment m'y prendre pour que mon proche accepte une aide extérieure ?

Jeudi 15 mars 2018 (3^{ème} jeudi)

Emotions et réactions, comment les gérer ?

Jeudi 5 avril 2018

Comment appréhender les angoisses de mon proche ?

Jeudi 17 mai 2018 (3^{ème} jeudi)

Qu'est-ce que j'attends des intervenants professionnels ?

Jeudi 7 juin 2018

Etre aidant et en bonne santé ?



À cette adresse :

La Cimenterie, 1^{er} étage
12 rue Saint Ernel 29800 LANDERNEAU



Contact :
CUC pays de Landerneau-Daoulas
clic@ccpld.bzh
02 98 85 99 08

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :





RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR


Insee & votre commune